



SwissLife

*Fondation collective
Swiss Life
pour le 2^e pilier*

Rapport de gestion 2014

Sommaire

3	Avant-propos du président
5	Rapport annuel du gérant
7	Informations sur le marché
9	Evolution des marchés financiers
13	Bilan
15	Compte d'exploitation
18	Annexe aux comptes annuels 2014
18	I Bases et organisation
20	II Membres actifs et bénéficiaires de rentes
21	III Mode de réalisation de l'objectif
21	IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence
21	V Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture
25	VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements
28	VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation
29	VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance
29	IX Autres informations relatives à la situation financière
29	X Evénements survenus après la clôture du bilan
30	Rapport de l'organe de révision
32	Impressum

Avant-propos du président

2014 aura été une bonne année en termes de placement pour la Fondation collective Swiss Life pour le 2^e pilier. En dépit de la faiblesse des taux sur les marchés des capitaux et de l'évolution contrastée de la zone euro, les placements en actions et l'immobilier ont particulièrement bien tiré leur épingle du jeu.

Malgré cette tendance positive pour les placements en 2014, des réformes urgentes s'imposent dans la prévoyance vieillesse. Si la priorité est de garantir durablement le financement de la prévoyance vieillesse étatique, le taux de conversion dans la prévoyance professionnelle, trop élevé depuis des années, doit également être abaissé. Sur la base du taux de conversion LPP actuel, les rendements pris en compte pour le financement des rentes de vieillesse LPP obligatoires sont tellement élevés qu'ils ne sont pas réalisables à long terme.

Dans ce contexte, on ne peut que saluer le message sur la Prévoyance vieillesse 2020 présenté par le Conseil fédéral en novembre 2014. Elément particulièrement positif: il s'agit d'une vue d'ensemble qui permet une harmonisation coordonnée des étapes de la réforme. Néanmoins, le projet est menacé d'échec. Son financement repose uniquement sur des hausses de revenus. De plus, les propositions ne sont pas assorties de priorités comme elles le devraient. Les résistances envers certains aspects de la réforme pourraient finir par s'accumuler jusqu'à menacer la réforme dans son ensemble.

Le secteur des assurances considère comme particulièrement regrettable que le Conseil fédéral ait aussi proposé des mesures qui, comme l'augmentation de la quote-part minimum, n'ont aucun rapport avec l'objectif d'un financement durable de la prévoyance vieillesse. On peut craindre que de telles propositions finissent par être acceptées dans un esprit de compromis.

La notable hausse des affiliations prouve que l'idée de base de la Fondation collective est bien reçue et représente une alternative crédible aux autres solutions de prévoyance. La réserve de fluctuation de valeurs et le degré de couverture ont à nouveau été améliorés.

En ma qualité de président du conseil de fondation, je tiens à remercier tous les membres du conseil de fondation pour leur précieuse collaboration et leur engagement au cours de l'année écoulée.



Gregor Stücheli
Président du conseil de fondation



Rapport annuel du gérant

Le conseil de fondation

Lors de sa séance ordinaire du 27 mai 2014, le conseil de fondation a traité les principaux points à l'ordre du jour, à savoir le rapport de gestion et les comptes annuels, et les a approuvés à l'unanimité.

Il a également approuvé la mise en œuvre des dispositions de l'initiative Minder, plus précisément de l'«Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb)». Cette ordonnance impose aux institutions de prévoyance d'exercer leur droit de vote lors de l'assemblée générale des sociétés anonymes suisses cotées en bourse dont elles détiennent des actions en portefeuille. Bien que la Fondation collective Swiss Life pour le 2^e pilier ne détienne aucun placement direct, elle doit toutefois satisfaire à ces dispositions pour les actions Swiss Life détenues par les œuvres de prévoyance. Les placements indirects sont concernés.

A l'occasion de sa séance du 28 octobre 2014, le conseil de fondation a discuté de ses élections prochaines et des candidats de remplacement pour le nouveau mandat au 1^{er} juillet 2015, avant de valider les propositions de vote.

Tous les membres actuels du conseil de fondation se sont présentés à leur réélection, à l'exception de Remo Gähler qui quitte le conseil suite à la résiliation de ses rapports de travail au 31 décembre 2014. Au 1^{er} janvier 2015, Jeannette Frey, jusqu'ici candidate de remplacement, a été élue au conseil de fondation et intégrée à la proposition de vote.

A l'échéance du délai imparti, aucun autre candidat ne s'était présenté du côté des salariés. Les personnes mentionnées dans la proposition de vote ont donc été élues tacitement. Du côté des employeurs, des candidats ont été proposés. Il y aura donc un vote.

Le contexte légal

L'année 2014 a été marquée par les évolutions de la réforme Prévoyance vieillesse 2020. Le délai de consultation a expiré le 31 mars 2014. Plusieurs associations, partis et cercles d'intéressés ont pris position, notamment l'Association Suisse d'Assurances. Cette dernière défend une réforme complète des premier et deuxième piliers, soutient l'abaissement du taux de conversion (de 6,8% aujourd'hui à 6,0%), avec des mesures de compensation appropriées, mais s'oppose toutefois, entre autres, à la hausse de la quote-part minimum dans le domaine collectif des assurances vie. Le test suisse de solvabilité (SST), introduit en 2011, a fortement augmenté la dotation en fonds propres prescrite pour les sociétés d'assurance. Une augmentation de la quote-part minimum réduirait donc encore la marge de manœuvre et, in fine, les revenus au profit des clients.

En juin, le Conseil fédéral s'est penché sur la réforme et a demandé au département dirigé par le conseiller fédéral Alain Berset d'élaborer le projet de loi et le message. Malgré les très nombreuses remarques, seuls quelques points ont été modifiés par rapport à la version de la consultation. Le montant de coordination dans la prévoyance professionnelle doit être supprimé, et le seuil d'entrée, réduit à la moitié de la rente de vieillesse AVS maximale (actuellement 14 100 francs). De plus, la hausse de la TVA pour soutenir le financement de l'AVS ne sera plus de 2 points mais de 1,5 point.

Le message, publié en novembre, est actuellement examiné par le Parlement (Conseil des Etats en premier lieu).

Le contexte économique

Malgré des taux extrêmement bas et même négatifs suite à l'intervention de la Banque nationale, la plupart des caisses de pensions affichent de bons résultats de performance. Swiss Life, et notamment la Fondation collective Swiss Life pour le 2^e pilier, ont réalisé d'excellents résultats de placements. Les marchés des actions ont progressé, pour la sixième année consécutive. Le bref repli observé début octobre a pu dans l'ensemble être compensé dès la seconde moitié du mois.

Marché des affaires

Comme lors de l'exercice précédent, la demande pour les solutions de prévoyance de notre fondation s'est maintenue. La Fondation collective Swiss Life pour le 2^e pilier compte désormais plus de 600 employeurs affiliés et a vu son volume de primes et ses versements uniques augmenter encore en 2014.

Le bon résultat des placements a permis d'alimenter la réserve de fluctuation de valeurs, et le degré de couverture était en fin d'année nettement supérieur à celui de 2013.



Andreas Zingg
Gérant



Informations sur le marché

Contexte économique

Les événements politiques et l'escalade du conflit en Crimée et dans d'autres régions d'Ukraine ont assombri le tableau d'une année sinon satisfaisante pour l'économie mondiale.

Le recul du PIB américain au premier trimestre 2014, lié aux conditions climatiques extrêmes, a pu être compensé au cours des deux trimestres suivants. Six ans après la crise financière, la première économie mondiale connaît de nouveau une croissance supérieure au taux potentiel hors inflation. En témoigne également la forte reprise sur le marché du travail. Il en va de même pour l'économie britannique, dont la politique monétaire toujours expansionniste fait remonter les prix de l'immobilier au niveau d'avant crise. Au Royaume-Uni, un événement politique a fait la une: l'Ecosse a finalement décidé de rester dans l'Union, non sans avoir préalablement provoqué une soudaine agitation sur les marchés des devises et actions.

En dépit de la croissance solide, le taux d'inflation fin 2014 était nettement inférieur à celui observé encore en été. Cela s'explique par le plongeon des prix de l'énergie. Aux Etats-Unis, le gallon d'essence coûtait encore en moyenne 3,67 USD à la pompe au mois de juin. Au 31 décembre, il ne valait plus que 2,24 USD. Au vu des tensions géopolitiques qui se sont propagées, après la Russie, à d'autres grands pays pétroliers comme l'Iraq et la Libye, la tendance à la baisse des prix du pétrole a créé la surprise. On peut parler d'un choc de la demande. En effet, l'effondrement des prix du pétrole peut s'expliquer par la très forte hausse de la production énergétique au moyen de nouvelles technologies aux Etats-Unis. Contrairement aux précédentes phases de baisse des cours du pétrole, l'OPEP n'a cette fois pas restreint les quantités. La Russie affichait même, en décembre 2014, la plus forte production depuis la fin de l'Union soviétique.

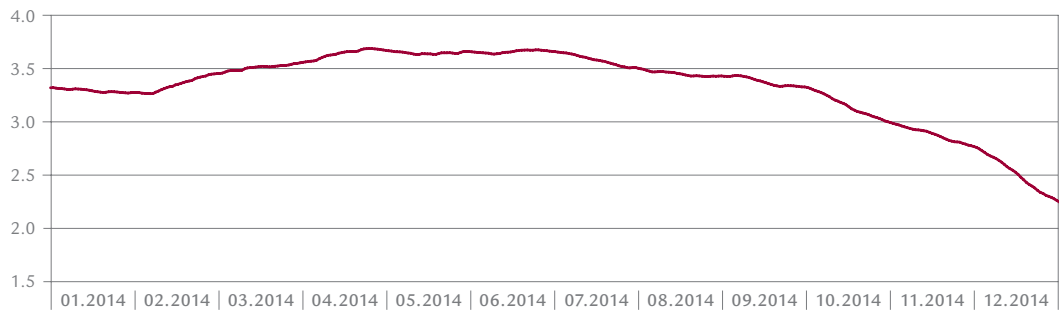
Dans la zone euro, le recul des prix de l'énergie, combiné à l'effet de baisse des prix des politiques d'austérité et à la frilosité des banques commerciales dans l'octroi de crédits, ont fait ressurgir les craintes d'une déflation. Ainsi le renchérissement annuel est-il repassé en négatif pour la première fois depuis octobre 2009, à -0,2%. Si l'on exclut les prix volatils de l'énergie et des denrées alimentaires, l'inflation sous-jacente indiquait toutefois en fin d'année une stabilisation des prix liée à la faiblesse de l'euro.

En termes de croissance économique, les Etats européens périphériques, en pleine crise, sont parvenus à échapper à la récession. Le retour à la croissance s'est accompagné des premiers signes de reprise sur les marchés du travail locaux. A l'inverse, la France et l'Italie se sont montrées hésitantes à mettre en place les réformes structurelles nécessaires.

L'économie suisse affiche quant à elle toujours une solidité réjouissante: la conjoncture intérieure est soutenue par une croissance continue de l'emploi et par un climat d'investissement toujours favorable en raison de la faiblesse des taux. Le secteur des exportations a connu une hausse de la demande en provenance des Etats-Unis et du Royaume-Uni.

Prix de l'essence aux Etats-Unis

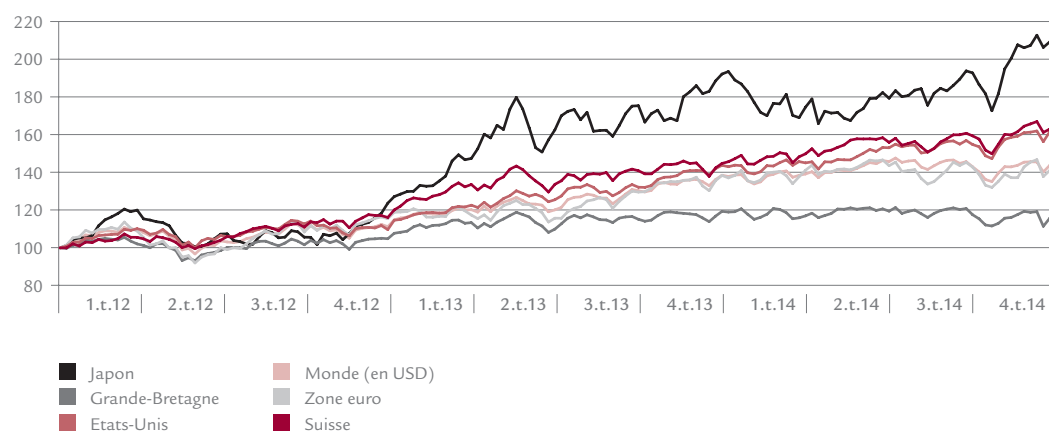
(USD par gallon)



Evolution des marchés financiers

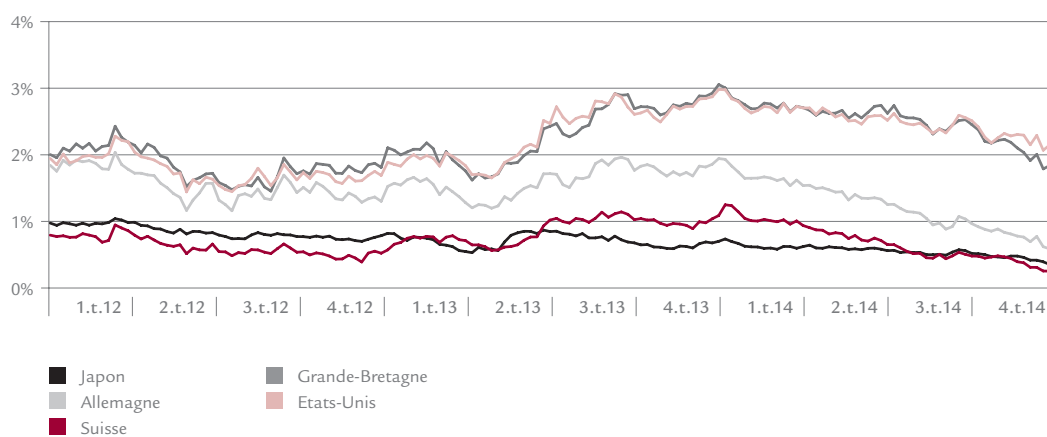
Actions

Contrairement aux années précédentes, on constate de grandes disparités dans la performance des principaux indices boursiers en 2014. En dépit de la forte croissance économique, l'indice britannique a terminé dernier l'année écoulée, en baisse de -2,7%, tandis que le SMI frôlait les 9% de hausse et le S&P500 se hissait en tête avec 12,4%. Tous les indices ont en revanche connu la même forte correction en octobre et en décembre. Les risques géopolitiques, l'insécurité concernant l'avenir de la zone euro et la chute libre du prix du pétrole ont sans cesse réduit la propension au risque des investisseurs et engendré une hausse de la volatilité au dernier trimestre.



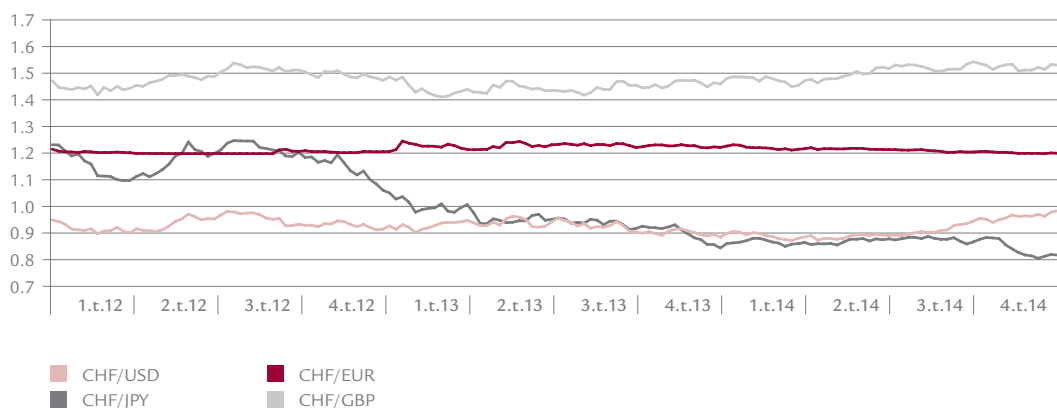
Taux d'Intérêts

Les taux à long terme ont poursuivi leur chute en 2014, atteignant en fin d'année des planchers historiques. Les craintes déflationnistes, attisées au second semestre par la chute du cours du brut, ont été un catalyseur majeur. En outre, les tensions géopolitiques ont entraîné un nouveau mouvement de repli sur les valeurs sûres, de sorte que le rendement de l'emprunt de la Confédération à 10 ans égalait en fin d'année celui d'un emprunt d'Etat japonais, à tout juste 0,3%. Tablant sur le durcissement attendu de la politique monétaire en 2015, les taux américains ont connu une baisse moins prononcée.



Devises

2014 fut l'année de la résurrection pour le dollar US. Cette phase d'appréciation face aux autres principales monnaies devrait se poursuivre en 2015. A l'inverse, la faiblesse de l'euro s'est maintenue. Vers la fin de l'année, l'aversion au risque croissante des investisseurs a contraint la Banque nationale suisse à introduire un taux négatif et à intervenir de nouveau sur le marché des devises afin de soutenir la valeur de l'euro.



Perspectives

En ce début d'année, on peut déjà dire que l'évolution des prix de l'énergie restera un thème majeur. L'effondrement du cours du pétrole est un élément à double tranchant. D'un côté, il agit tel un allègement fiscal pour les ménages et les entreprises. Les moyens financiers ainsi libérés améliorent les perspectives de croissance. Les prévisions du BIP américain notamment sont sans cesse revues à la hausse. Mais d'un autre côté, ce recul des prix attise les craintes de déflation qui se propagent en particulier dans la zone euro. Les divergences en résultant quant à l'orientation de la politique monétaire dans le monde industrialisé renforcent l'insécurité et la volatilité. En outre, l'essoufflement de la croissance dans certains pays nouvellement industrialisés, notamment dans les Etats exportateurs de pétrole, de même que les tensions géopolitiques qui persistent avec la Russie, sont sources d'inquiétude. Nous sommes néanmoins convaincus que le recul des prix de l'énergie se révélera profitable pour les pays développés. Les Etats de la zone euro devraient eux aussi enregistrer une croissance plus forte en 2015, soutenus en cela par un euro faible. La désinflation salutaire, qui dure plus longtemps que nous le pensions, traduit également la volonté de certains pays de redevenir compétitifs au niveau international. Toutefois, dans l'optique d'un assouplissement quantitatif potentiel de la part de la BCE, il convient de garder à l'esprit les prévisions d'inflation.

Prévisions d'inflation dans la zone euro

(5-year, 5-year EUR inflation swap rate)



Bilan

Bilan au 31 décembre

En CHF

	Annexe	31.12.2014	31.12.2013
ACTIFS			
Liquidités		5 298 137	5 239 657
Créances envers les assureurs précédents		7 867	358 725
Autres créances		6 716	28 484
Créances envers Swiss Life SA		-	-
Créances envers les sociétés de l'employeur		5 156 063	4 391 297
Prêts aux entreprises affiliées		-	-
TOTAL LIQUIDITÉS, CRÉANCES, PRÊTS		10 468 783	10 018 163
Titres	VI.3	246 422 045	184 775 144
TOTAL TITRES		246 422 045	184 775 144
TOTAL PLACEMENTS		256 890 828	194 793 307
Compte de régularisation actif		-	-
TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF		-	-
TOTAL ACTIFS		256 890 828	194 793 307

Bilan au 31 décembre

En CHF

	Annexe	31.12.2014	31.12.2013
PASSIFS			
Prestations non encore payées		1 427 357	2 264 648
Engagements envers Swiss Life SA		96 855	289 455
Autres engagements		943 437	2 440 945
TOTAL ENGAGEMENTS		2 467 649	4 995 047
Compte de régularisation passif	VII.1	5 076 991	8 177 812
TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF		5 076 991	8 177 812
Réserves de contributions de l'employeur sans renonciation à l'utilisation des œuvres de prévoyance	VI.7	1 834 158	1 267 892
Réserves de contributions de l'employeur sans renonciation à l'utilisation des œuvres de prévoyance		-	-
TOTAL RÉSERVES DE CONTRIBUTION DE L'EMPLOYEUR DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE		1 834 158	1 267 892
Capitaux de prévoyance de membres actifs	V.2	210 460 083	159 971 457
Réserve mathématique des bénéficiaires de rentes	V.2.1	17 844 200	12 975 150
Provision pour l'espérance de vie		356 900	194 627
Provision pour pertes sur les retraites		1 334 107	1 094 705
TOTAL CAPITAUX DE PRÉVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE		229 995 290	174 235 939
Fonds libres des œuvres de prévoyance	V.10	2 509 676	2 018 724
- TOTAL FONDS LIBRES DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE		2 509 676	2 018 724
Réserves de fluctuation de valeurs	VI.2	15 007 064	4 097 892
TOTAL RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS		15 007 064	4 097 892
Capital de la fondation		100 000	100 000
Report de l'exercice précédent		-100 000	-100 000
Excédent lié aux produits et aux charges		-	-
TOTAL CAPITAL DE LA FONDATION, LIQUIDITÉS (+) / DÉCOUVERT (-)		-	-
TOTAL PASSIFS		256 890 828	194 793 307

Compte d'exploitation

Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	31.12.2014	31.12.2013
COTISATIONS ET VERSEMENTS ORDINAIRES ET AUTRES			
Cotisations des salariés		11 084 137	8 598 251
Cotisations de l'employeur		12 957 481	10 349 519
Cotisations de tiers		-	-
Utilisation des fonds libres des œuvres de prévoyance pour le paiement des cotisations		-23 175	-38 715
Utilisation des réserves de contributions de l'employeur pour le paiement des cotisations	VI.7	-169 496	-163 979
TOTAL COTISATIONS		23 848 947	18 745 076
Versements uniques et sommes de rachat		5 101 799	2 086 325
Versements aux réserves mathématiques des bénéficiaires de rente de la part des assureurs précédents		864 754	-288 153
Versements aux réserves pour cas d'invalidité de la part des assureurs précédents		38 149	133 566
Versements aux réserves de contributions de l'employeur	VI.7	733 468	400 680
Subsides versés par le fonds de garantie		133 910	53 357
TOTAL COTISATIONS ET APPORTS ORDINAIRES ET AUTRES		30 721 027	21 130 850
PRESTATIONS D'ENTRÉE			
Versements de libre passage		51 581 251	43 604 761
Versements dans les fonds libres des œuvres de prévoyance en cas de reprise de contrat	V.10	616 446	2 101 900
Versements anticipés EPL/divorce		439 478	120 000
TOTAL PRESTATIONS D'ENTRÉE		52 637 175	45 826 662
TOTAL APPORTS PROVENANT DE COTISATIONS ET DE PRESTATIONS D'ENTRÉE		83 358 202	66 957 512
PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES			
Rentes de vieillesse		-877 618	-602 325
Rentes de conjoint		-51 998	-68 147
Rentes d'invalidité par Swiss Life		-120 805	-129 678
Rentes d'orphelin		-	-4 225
Prestations en capital en cas de retraite		-3 851 690	-1 964 035
Prestations en capital en cas de décès		-	-94 179
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité par Swiss Life		-	-119 576
TOTAL PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES		-4 902 111	-2 982 165
PRESTATIONS DE SORTIE			
Prestations de libre passage en cas de départ		-17 469 421	-11 797 112
Prestations de libre passage en cas de dissolution de contrat		-4 140 119	-2 428 368
Versements anticipés pour EPL/divorce		-1 474 479	-645 474
Report Fonds libres de l'œuvre de prévoyance en cas de dissolution du contrat	V.10	-86 530	-2 370 990
Report Réserve de cotisations de l'employeur en cas de dissolution du contrat	VI.7	-8 016	-20 113
TOTAL PRESTATIONS DE SORTIE		-23 178 565	-17 262 057
TOTAL DÉPENSES POUR PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS		-28 080 676	-20 244 221

Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	31.12.2014	31.12.2013
DISSOLUTION/CONSTITUTION DE CAPITAUX DE PRÉVOYANCE, PROVISIONS TECHNIQUES ET RÉSERVES DE CONTRIBUTIONS			
Dissolution du capital de prévoyance des membres actifs		28 885 894	20 786 879
Constitution de capitaux de prévoyance des membres actifs	V.2	-73 843 226	-60 853 738
Dissolution de la réserve mathématique des bénéficiaires de rentes	V.2.1	-	288 153
Constitution de la réserve mathématique des bénéficiaires de rentes	V.2.1	-4 869 050	-4 718 498
Dissolution des provisions techniques		-	-
Constitution des provisions techniques	V.4 + V.5	-401 674	-620 966
Rémunération du capital de prévoyance	V.2	-3 228 689	-2 102 656
Dissolution des fonds libres des œuvres de prévoyance	V.10	-635 157	2 416 780
Constitution des fonds libres des œuvres de prévoyance	V.10	159 741	-2 125 833
Dissolution des réserves de contributions de l'employeur	VI.7	177 512	184 092
Constitution des réserves de contributions de l'employeur	VI.7	-733 468	-400 680
TOTAL DISSOLUTION/CONSTITUTION DE CAPITAUX		-54 488 117	-47 146 466
PRODUITS DES PRESTATIONS D'ASSURANCE			
Rentes de conjoint de Swiss Life		-	-
Rentes d'orphelin de Swiss Life		-	-
Rentes d'invalidité de Swiss Life		120 805	129 678
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité		63 176	119 576
Versement du rachat par Swiss Life		-	235
Exonération des cotisations de la prime d'épargne		172 657	186 669
Exonération des cotisations de la prime de risque		12 143	18 351
Exonération des cotisations de la prime pour frais de gestion		16 006	16 482
Parts d'excédent issues de l'assurance		226 038	170 810
TOTAL PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE		610 825	641 801
CHARGES D'ASSURANCE			
Prime de rachat		-110 436	-89 777
Prime de risque		-3 730 136	-2 989 477
Prime pour frais de gestion	VII.3	-1 487 913	-1 194 935
Versement à la réserve pour cas d'invalidité à Swiss Life		-38 149	-133 566
Versement pour le rachat des rentes de risque à Swiss Life		-	-235
Versement du capital de prévoyance à Swiss Life (cas de décès)		-	-
Cotisations au Fonds de garantie		-94 000	-80 983
Utilisation des excédents du Fonds de garantie		-133 910	-57 523
TOTAL CHARGES D'ASSURANCE		-5 594 544	-4 546 496
RÉSULTAT NET DE LA PARTIE ASSURANCE		-4 194 310	-4 337 872
(Total apports, dépenses, Total dissolution/constitution de capitaux, Total produits et charges d'assurance)			
PRODUIT DES LIQUIDITÉS ET PRÊTS			
Revenus de la fortune sur liquidités et compte courant Swiss Life		5 778	12 040
Intérêts sur les créances du compte courant envers des sociétés de l'employeur		97 199	106 466
Intérêts sur des prestations		44 377	92 799
PRODUIT DES TITRES			
Résultat des titres	VI.5	16 630 384	4 672 158
TOTAL REVENUS DE LA FORTUNE		16 777 738	4 883 463

Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	31.12.2014	31.12.2013
CHARGES LIÉES AUX ENGAGEMENTS			
Charge d'intérêts pour autres engagements		-	-
Charge d'intérêts pour le compte de paiement des cotisations		-18 331	-7 375
Charge d'intérêts pour engagements envers des banques et assurances		-6	-1 314
Charge d'intérêts pour le fonds libres des œuvres de prévoyance	VI.10	-15 537	-10 618
Charge d'intérêts de la réserve de contributions de l'employeur	VI.7	-10 310	-8 026
Charge d'intérêts sur des prestations		-127 453	-79 688
TOTAL CHARGES LIÉES AUX ENGAGEMENTS		-171 637	-107 020
CHARGES ADMINISTRATIVES POUR LE PLACEMENT DE LA FORTUNE			
	VI.6	-1 081 911	-843 104
TOTAL RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS		15 524 190	3 933 338
AUTRES PRODUITS			
Produit des prestations de service apportées EPL, frais		89 150	41 350
Autres produits		62 490	16 537
TOTAL AUTRES PRODUITS		151 640	57 887
CHARGES ADMINISTRATIVES			
Charges administratives		-488 158	-305 961
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		-70 189	-55 037
Autorités de surveillance		-14 000	-11 000
TOTAL CHARGES ADMINISTRATIVES		-572 347	-371 997
RÉSULTAT NET AUTRES CHARGES/PRODUITS		-420 707	-314 110
EXCÉDENT DES PRODUITS AVANT CONSTITUTION DE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS		10 909 172	-718 644
DISSOLUTION/CONSTITUTION DES RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS			
Dissolution des réserves de fluctuation de valeurs	VI.2	-	718 644
Constitution de réserves de fluctuation de valeurs	VI.2	-10 909 172	-
TOTAL DISSOLUTION/CONSTITUTION RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS		-10 909 172	718 644
- EXCÉDENT LIÉ AUX CHARGES ET AUX PRODUITS -/+		0	0

Annexe aux comptes annuels 2014

I Bases et organisation

I.1 Forme juridique et but

La Fondation collective Swiss Life pour le 2^e pilier est une institution de prévoyance enregistrée au sens des art. 80 ss CC, 331 CO et 48 al. 2 LPP. Elle a pour but, dans le cadre de la LPP et des dispositions d'exécution y relatives, de gérer la prévoyance professionnelle en faveur des employeurs et des salariés des entreprises affiliées à la fondation et ayant leur siège ou un établissement stable en Suisse, ainsi que des membres de leur famille et de leurs survivants en vue de couvrir les conséquences économiques de la vieillesse, du décès ou de l'invalidité. La fondation peut aussi étendre la prévoyance au-delà des prestations minimales légales ou octroyer une couverture dans le domaine subobligatoire seulement, y compris des prestations de soutien dans des cas d'urgence tels que la maladie, l'accident, l'invalidité ou le chômage.

I.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

Les activités de la fondation s'étendent à l'ensemble de la Suisse. Ladite fondation est enregistrée au sens des dispositions de la LPP (registre n° ZH 1442).

I.3 Indication de l'acte et des règlements

La Fondation collective Swiss Life pour le 2^e pilier a été instaurée en tant que fondation par acte authentique le 17 mars 2010.

Le conseil de fondation édicte un ou plusieurs règlements de prévoyance relatifs à la réalisation du but de la fondation, notamment à la nature et à l'ampleur des prestations de prévoyance, au financement des œuvres de prévoyance et aux rapports entre les employeurs, les personnes assurées et les destinataires. Le conseil de fondation peut modifier ou abroger les règlements à tout moment, à condition que les droits acquis des destinataires soient garantis, notamment lorsque les lois, les ordonnances ou les décisions de hautes instances juridiques exigent une modification.

Tout employeur affilié est tenu de constituer une commission de gestion. Cette dernière veille à la bonne gestion de l'œuvre de prévoyance de l'employeur affilié à la fondation, conformément aux dispositions de l'acte de fondation. Les obligations de la commission de gestion sont définies dans un règlement particulier. La commission de gestion ne peut pas représenter la fondation à l'extérieur.

Règlement de la Fondation	
	Date
Acte constitutif	17.03.2010
Règlement relatif aux placements	01.10.2013
Règlement d'organisation	01.07.2011
Règlement relatif aux élections des représentants des salariés et des employeurs au conseil de fondation	01.01.2011
Règlement relatif à la détermination des provisions et des réserves	16.12.2013
Règlement de la prévoyance	
	Date
Règlement de la commission de gestion avec entrée en vigueur du contrat d'affiliation	
Règlement relatif aux frais	01.01.2013
Règlement de prévoyance	01.01.2013

I.4 Organe de gestion/droit de signature

La fondation se compose d'un conseil de fondation, de commissions de gestion et d'un organe de révision. L'organe suprême est le conseil de fondation, composé de quatre membres au moins, désignés pour moitié par les salariés et pour moitié par les employeurs. Le conseil de fondation représente la fondation à l'extérieur et désigne les personnes la représentant juridiquement. Les membres du conseil de fondation signent collectivement à deux. Les commissions de gestion ne disposent d'aucun pouvoir de représentation à l'extérieur.

Au niveau de l'œuvre de prévoyance, la gestion paritaire prescrite par la LPP est garantie par les obligations contractuelles concernant l'exécution des dispositions légales, que l'entreprise s'engage à respecter en s'affiliant.

Le conseil de fondation a délégué l'administration et la gestion des affaires à Swiss Life SA. La gestion de fortune a été confiée à Swiss Life Asset Management SA, Zurich.

Membres du conseil de fondation

Représentants des salariés

Remo Gähler, vice-président, Rüesch Engineering SA, Herisau (jusqu'au 31 décembre 2014)

Jeannette Frey, Neumarkt 17 SA, Zurich (à partir du 1^{er} janvier 2015)

Marianne Engel-Ducret, L. Oppliger Söhne SA, Neuenegg

Représentants de l'employeur

Gregor Stücheli, président, Inventx SA, Coire

Jörg Schüpbach, Lambda Dämmtechnik SA, Berne

Durée du mandat

du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2015

Droit de signature

Le président, le vice-président ainsi que d'autres membres du conseil de fondation désignés par ce dernier engagent la fondation en signant collectivement à deux. La gérante, Swiss Life SA, est autorisée à accorder le droit de signature collective à d'autres personnes pour permettre la gestion des affaires courantes de la fondation.

Gérante

Swiss Life SA, Zurich, représentée par Andreas Zingg

Siège de la fondation

General-Guisan-Quai 40, 8002 Zurich

I.5 Experts, organe de révision, autorité de surveillance**Expert en matière de prévoyance professionnelle**

Libera SA, Zurich

Organe de révision

PricewaterhouseCoopers SA, Zurich

Autorité de surveillance

Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du canton de Zurich (BVS), Zurich

I.6 Employeurs affiliés

Au 31 décembre 2014, 613 contrats d'affiliation étaient en vigueur (contre 494 l'année précédente).

II Membres actifs et bénéficiaires de rentes

	31.12.2014	31.12.2013
Nombre de membres actifs au 01.01.	2 382	1 864
Augmentation	1 570	1 137
Diminution	-837	-619
ÉTAT AU 31.12.	3 115	2 382
Nombre de bénéficiaires d'une rente de vieillesse au 01.01.	51	43
Augmentation	15	8
Diminution	-	-
ÉTAT AU 31.12.	66	51
Nombre de bénéficiaires d'une rente de survivants au 01.01.	5	4
Augmentation	-	1
Diminution	-	-
ÉTAT AU 31.12.	5	5
Nombre de bénéficiaires d'une rente d'invalidité au 01.01.	46	37
Augmentation	23	29
Diminution	-20	-20
ÉTAT AU 31.12.	49	46

III Mode de réalisation de l'objectif

L'affiliation à la fondation repose sur la conclusion d'un contrat d'affiliation entre l'employeur et la fondation. Ce contrat stipule également les obligations liant les parties, qui découlent des prescriptions de la LPP.

La fondation a réassuré les risques actuariels auprès de Swiss Life SA.

IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

Les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière au sens de la législation et de la norme Swiss GAAP RPC 26.

Généralités

Les actifs sont inscrits au bilan à leur valeur actuelle, des amortissements et corrections de valeur appropriés étant effectués.

Monnaies étrangères

La fondation ne détient pas d'actifs directs en monnaies étrangères. Les obligations en monnaies étrangères et les actions étrangères sont détenues indirectement sous la forme de placements collectifs dont l'évaluation est effectuée en francs suisses par les prestataires desdits placements collectifs.

Titres

Les titres sont évalués à la valeur du marché.

V Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture

V.1 Nature de la couverture des risques

Les risques décès et invalidité sont entièrement assurés par Swiss Life SA.

V.2 Evolution et rémunération du capital de prévoyance

En CHF

	2014	2013
ÉTAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE ACTIFS AU 01.01.	159 971 457	120 470 024
Avoir de vieillesse	19 036 618	15 035 577
Sommes de rachat	5 101 799	2 086 325
Prestations d'entrée PLP	51 581 251	43 604 761
Constitution du capital de prévoyance à partir des fonds libres	49 861	7 075
Intérêt versé sur le capital de prévoyance (1,75% / année précédente 1,5%)	3 228 689	2 102 656
Remboursement EPL / divorce	439 478	120 000
TOTAL AUGMENTATIONS	79 437 696	62 956 394
Versements anticipés EPL/divorce	1 474 479	645 474
Prestations en capital en cas de retraite	3 851 690	1 964 035
Prestations en capital en cas de décès	-	94 179
Dissolution de l'avoir de vieillesse, changement de contrat	4 140 119	2 428 368
Dissolution des prestations non encore payées	-2 365 780	2 645 638
Versements à la réserve mathématique	4 379 317	3 879 821
Versements à la réserve mathématique à Swiss Life	-	-
Prestations de libre passage en cas de départ PLP	17 469 245	11 797 445
TOTAL DIMINUTIONS	28 949 070	23 454 960
ÉTAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE ACTIFS AU 31.12.	210 460 083	159 971 457

V.2.1 Evolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes

En CHF

	2014	2013
ÉTAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES AU 01.01.	12 975 149	8 544 804
Accroissement dû aux mises en retraite	4 869 051	3 879 821
Accroissement dû à l'adaptation du taux technique 2,5%	-	838 677
TOTAL AUGMENTATIONS	4 869 051	4 718 498
Diminution mutation de l'année précédente	-	288 153
TOTAL DIMINUTIONS	-	288 153
ÉTAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES AU 31.12.	17 844 200	12 975 149

V.3 Evolution de l'avoir de vieillesse LPP

En CHF

	2014	2013
Avoir de vieillesse LPP au 31.12.	120 839 542	95 152 926

V.4 Evolution de la provision pour l'espérance de vie

En CHF

	2014	2013
ÉTAT DE LA PROVISION POUR L'ESPÉRANCE DE VIE AU 01.01.	194 627	111 855
Augmentation	162 273	82 772
TOTAL AUGMENTATIONS	162 273	82 772
Diminution	-	-
TOTAL DIMINUTIONS	-	-
ÉTAT DE LA PROVISION POUR L'ESPÉRANCE DE VIE AU 31.12.	356 900	194 627

V.5 Evolution de la provision pour pertes sur les retraites

En CHF

	2014	2013
ÉTAT DE LA PROVISION POUR PERTES SUR LES RETRAITES AU 01.01.	1 094 705	556 511
Augmentation	239 402	538 194
TOTAL AUGMENTATIONS	239 402	538 194
Diminution	-	-
TOTAL DIMINUTIONS	-	-
ÉTAT DE LA PROVISION POUR PERTE SUR LES RETRAITES	1 334 107	1 094 705

V.6 Explication relative aux actifs et aux passifs résultant de contrats d'assurance

En CHF

	31.12.2014	31.12.2013
RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES BÉNÉFICIAIRES D'UNE RENTE D'INVALIDE AU 01.01.	2 898 102	1 591 450
Augmentation	402 314	1 432 545
Diminution	70 690	125 893
ÉTAT AU 31.12.	3 229 726	2 898 102

V.7 Résultat de la dernière expertise actuarielle

Dans son rapport, l'expert en prévoyance professionnelle constate les points suivants:

- au 31 décembre 2013, le degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2 était de 102,40%;
- les provisions techniques sont conformes au règlement sur les provisions techniques et les réserves de fluctuation;
- les réserves de fluctuation n'ont pas pu être alimentées conformément à l'objectif fixé;
- le taux de référence technique selon DTA 4 pour les états financiers 2013 est de 3% et donc supérieur au taux d'intérêt technique de la fondation;
- l'évaluation des risques détaillée effectuée, le risque concernant la stabilité financière de la fondation est faible à moyen;
- la Fondation collective Swiss Life pour le 2^e pilier présentait suffisamment de sécurité au 31 décembre 2013 pour remplir ses engagements actuariels. Elle répond ainsi aux dispositions de l'art. 52^e al. 1 LPP.

V.8 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

C'est le tarif d'assurance vie collective de Swiss Life SA, tel qu'il a été approuvé par l'autorité de surveillance des assurances, qui est appliqué pour les bénéficiaires de rentes de risque couverts dans le cadre des contrats d'assurance conclus avec Swiss Life SA. Les bases tarifaires LPP 2010 avec un taux d'intérêt technique de 2,5% (identique à celui de l'année précédente) sont appliquées aux bénéficiaires de rentes de vieillesse et de rentes de survivants après l'âge terme. Les avoirs de vieillesse obligatoires ont été rémunérés au taux d'intérêt minimal LPP de 1,75% en 2014; les avoirs de vieillesse subobligatoires ont été également rémunérés à 1,75%.

V.9 Degré de couverture

Le degré de couverture est le rapport entre la fortune disponible et le capital de prévoyance nécessaire.

En CHF

	31.12.2014	31.12.2013
VALEURS COMPTABLES		
Actifs selon bilan au 31.12.	256 890 828	194 793 307
- Prestations non encore payées	-1 427 357	
- Autres engagements	-943 437	
- Engagements envers Swiss Life SA	-96 855	
- Compte de régularisation passif	-5 076 991	
- Réserves de cotisations de l'employeur des œuvres de prévoyance	-1 834 158	
- Fonds libres des œuvres de prévoyance	-2 509 676	
- Actifs provenant de contrats d'assurance	3 229 726	-16 459 476
TOTAL FORTUNE DE PRÉVOYANCE	248 232 080	178 333 831
- Capitaux de prévoyance assurés des membres actifs	210 460 083	
- Réserve mathématique des bénéficiaires de rentes	17 844 200	
- Provision pour risque de longévité	356 900	
- Provision pour perte sur les retraites	1 334 107	
- Passifs provenant de contrats d'assurance	3 229 726	174 235 939
TOTAL CAPITAL DE PRÉVOYANCE	233 225 016	174 235 939
- Réserve de fluctuation de valeurs disponible au 31.12.	4 097 892	4 816 536
TOTAL CONSTITUTION DE RÉSERVES DE FLUCTAUTION DE VALEURS AU 31.12.	10 909 172	-718 644
RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS AU 31.12.	15 007 064	4 097 892
DEGRÉ DE COUVERTURE AU 31.12.	106,43%	102,35%

V.10 Evolution des fonds libres (au niveau des œuvres de prévoyance)

En CHF

	2014	2013
ÉTAT DES FONDS LIBRES AU 01.01.	2 018 723	2 295 532
Versement en cas de reprise de contrat	616 446	2 101 900
Versements actions Swiss Life en cas de reprise de contrat	-	3 521
Résultat des titres Actions Swiss Life	18 711	23 932
Intérêts des fonds libres	15 537	10 618
TOTAL AUGMENTATIONS	650 694	2 139 972
Dissolution par perte latente Actions Swiss Life	-	-
Utilisation pour la dissolution de contrat	86 529	2 370 990
Utilisation pour la constitution de réserves	50 037	7 075
Utilisation pour le paiement des cotisations	23 175	38 715
TOTAL DIMINUTIONS	159 741	2 416 780
ÉTAT DES FONDS LIBRES AU 31.12.	2 509 676	2 018 723

Les fonds disponibles (au niveau des œuvres de prévoyance) ont été rémunérés au taux de 0,75% en 2014 (année précédente: 0,75%).

V.11 Résultat 2014, excédents liés aux risques et aux frais

Les excédents résultant des contrats d'assurance conclus avec Swiss Life SA sont portés au crédit de la fondation et utilisés conformément aux dispositions relatives à la participation aux excédents.

VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

VI.1 Organisation des activités de placement

Les principes de placement – qui comprennent les objectifs, la stratégie et les directives de placement – sont définis dans le règlement relatif aux placements, en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2013. Les placements effectués pour le compte de la fondation sont conformes aux dispositions de la LPP et aux prescriptions de l'OPP 2.

Les œuvres de prévoyance affiliées sont indépendantes les unes des autres et tiennent une comptabilité séparée. Les actifs sont placés collectivement au niveau de la fondation. A cet effet, la fondation a conclu un accord contractuel avec Swiss Life Asset Management SA, Zurich, pour la gestion de la fortune. Dans le cadre de ce mandat, des tranches spécifiques de groupes de placement proposés par la Fondation de placement Swiss Life peuvent être utilisées. Si sa situation financière le permet, la fondation peut mettre à profit des possibilités de placement plus étendues.

Limites des placements selon l'art. 54 ss OPP 2

Les responsables des placements sont contractuellement tenus de respecter en permanence les prescriptions en matière de placement (limites imposées pour chaque catégorie selon l'art. 54 OPP 2 et limites globales selon l'art. 55 OPP 2) ainsi que les limites définies par la fondation, dont certaines sont plus strictes.

Les directives de placement au sens des art. 54, 54a, 54b, 55 et 56 OPP 2 sont respectées.

VI.2 Valeur cible et calcul des réserves de fluctuation de valeurs

La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs correspond à 8% du capital de prévoyance.

En CHF

		2014
VALEURS COMPTABLES		
- Capitaux de prévoyance		
- Capitaux de prévoyance assurés des membres actifs	210 460 083	-
- Réserve mathématique des bénéficiaires de rentes	17 844 200	-
- Provision pour risque de longévité	356 900	-
- Provision pour perte sur les retraites	1 334 107	-
TOTAL CAPITAL DE PRÉVOYANCE (VALEUR CIBLE DE BASE)		229 995 290
Valeur cible des réserves de fluctuation de valeurs	8,00%	18 399 623
- Réserve de fluctuation de valeurs au 31.12.2014	6,52%	15 007 064
DÉFICIT DANS LES RÉSERVES AU 31.12.		3 392 559

VI.3 Présentation des placements selon les catégories de placement

Stratégie de placement (valable à compter du 1^{er} octobre 2013)

CATÉGORIE DE PLACEMENT	Tranche inférieure	Niveau stratégique	Tranche supérieure	Limite OPP 2	en CHF		en %	en CHF	
					31.12.2014	Actuellement	Delta	31.12.2013	
Actions Swiss Life					78 012		0,03%	0,03%	61 116
Liquidités	0%	1%	10%		5 298 137		2,10%	1,76%	5 239 657
Obligations CHF Suisse	2%	8%	14%		14 121 146		5,61%	-3,06%	9 378 236
Obligations CHF Étranger	0%	0%	0%		-		0,00%	0,00%	-
Obligations ME Global États (couvertes en CHF)	5%	15%	25%		48 798 879		19,39%	-0,88%	26 832 448
Obligations ME Entreprises (couvertes en CHF)	12%	22%	32%		60 488 681		24,03%	3,62%	48 690 977
Obligations ME High Yield (couvertes en CHF)	0%	4%	8%		3 339 354		1,33%	-0,07%	7 476 300
Actions Suisse	3%	6%	9%		18 451 383		7,33%	0,61%	12 561 516
Actions Étranger	6%	12%	18%		31 462 035		12,50%	-0,41%	22 017 373
Immobilier Suisse	18%	24%	30%	30%	61 506 197		24,43%	1,27%	48 019 978
Placements alternatifs	0%	8%	15%	15%	8 176 358		3,25%	-2,88%	9 737 201
TOTAL TITRES ET LIQUIDITÉS		100%			251 720 182		100,00%		190 014 801
Total		100%							
- dont actions	9%	18%	27%	50%	49 913 418		18,20%	0,20%	34 578 889
- dont monnaies étrangères	6%	20%	30%	30%	31 462 035		11,59%	-8,41%	22 017 373

VI.4 Opérations sur les instruments financiers dérivés, securities lending et rétrocessions

Les portefeuilles des œuvres de prévoyance peuvent comprendre des investissements directs ou indirects dans des produits dérivés par le biais d'instruments de placement collectifs. En 2014, aucun produit dérivé n'a été utilisé. En 2014, il n'a pas non plus été fait usage de prêts de valeurs mobilières. En ce qui concerne les rétrocessions, la Fondation de placement Swiss Life a confirmé qu'il n'en avait pas été versé en 2014.

VI.5 Explication relative au résultat net des titres

CATÉGORIE DE PLACEMENT	Produit	Réalisé	De façon latente	en CHF	en %	en CHF
				31.12.2014	Actuellement	31.12.2013
Actions Swiss Life ¹	1 815	-	16 896	18 711	0,11%	23 932
Marché monétaire CHF	-	-	-	-	0,00%	5 015
Obligations CHF Suisse	11 387	120 910	902 441	1 034 737	6,22%	-334 022
Obligations CHF Étranger	-	-	-	-	0,00%	68 203
Obligations ME (couvertes en CHF)	198 216	785 764	6 288 572	7 272 552	43,73%	211 395
Actions Suisse	31 957	55 691	1 145 709	1 233 357	7,42%	1 123 647
Actions Étranger	89 368	419 870	2 600 031	3 109 269	18,70%	2 213 189
Immobilier Suisse	859 352	559 659	2 091 496	3 510 507	21,11%	947 829
Placements alternatifs	81 827	-10 387	379 811	451 251	2,71%	412 970
TOTAL PRODUIT DES TITRES	1 273 922	1 931 506	13 424 955	16 630 384	100,00%	4 672 159

Performance nette: 7,07% (année précédente: 2,22%)

VI.6 Explication relative aux frais de gestion de la fortune

Placements	en CHF
	31.12.2014
Total des placements à la valeur du marché	251 720 182
dont:	
Placements transparents	251 720 182
Placements non transparents selon art. 48a al. 3 OPP 2	-
Taux de transparence des coûts	100%
Frais de gestion de la fortune	en CHF
	31.12.2014
Frais de gestion de la fortune directement comptabilisés	71 643
Somme de tous les ratios de coûts relatifs aux placements collectifs, en CHF	1 010 268
Frais de gestion de la fortune imputés au compte d'exploitation	1 081 911
En % des placements offrant la transparence des coûts	0,43%

VI.7 Evolution de la réserve de contributions de l'employeur au niveau de l'œuvre de prévoyance

En CHF

	2014	2013
ÉTAT DE LA RÉSERVE DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR AU 1^{ER} JANVIER	1 267 892	1 043 279
Versement en cas de reprise de contrat	733 468	400 680
Intérêts de la réserve de cotisations de l'employeur	10 310	8 026
TOTAL AUGMENTATIONS	743 778	408 705
Utilisation pour le paiement des cotisations	169 496	163 979
Utilisation pour la dissolution de contrat	8 016	20 113
TOTAL DIMINUTIONS	177 512	184 092
ÉTAT DE LA RÉSERVE DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR AU 31.12.	1 834 158	1 267 892

Les réserves de cotisations des employeurs au niveau des œuvres de prévoyance ont été rémunérées à un taux de 0,75% en 2014 (année précédente: 0,75%).

VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

VII.1 Explications relatives au bilan

Le poste Compte de régularisation passif comprend les engagements dus qui n'ont pas encore été versés.

VII.2 Explications relatives au compte d'exploitation

Le Résultat net de la partie assurance est la somme des postes Total apports provenant de cotisations et prestations d'entrée, Total dépenses pour prestations et versements anticipés, Total de la dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de contributions, Total produits de prestations d'assurance et Total des charges d'assurance.

VII.3 Frais de gestion/Frais administratifs

La fondation n'emploie pas de personnel propre. Les affaires sont intégralement déléguées à Swiss Life SA. Les cotisations de frais correspondent aux primes pour frais de gestion indiquées, qui sont transmises à Swiss Life SA.

La fondation ne doit s'acquitter d'aucun frais de marketing et de publicité ni de courtage et d'intermédiation.

VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance

Autorité de surveillance responsable

Par courrier du 26 février 2015, l'autorité de surveillance compétente a pris connaissance des rapports remis pour l'exercice 2013, les a vérifiés et assortis de commentaires ou de prescriptions. Ces remarques ou prescriptions ont en partie été mises en application dans les présents comptes annuels. Concernant la mise en œuvre des autres points, le comité de direction est en pourparlers avec l'autorité de surveillance.

IX Autres informations relatives à la situation financière

Il n'existe pas d'autres informations relatives à la situation financière.

X Evénements survenus après la clôture du bilan

Aucun événement d'une importance capitale pour l'appréciation des présents comptes n'est survenu après la clôture du bilan.

Zurich, le 27 mai 2015

Fondation collective Swiss Life pour le 2^e pilier

Gregor Stücheli
Président

Andreas Zingg
Gérant

Rapport de l'organe de révision



Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation de
Fondation collective Swiss Life pour le 2^e pilier
Zurich

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Fondation collective Swiss Life pour le 2^e pilier, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

PricewaterhouseCoopers AG, Birchstrasse 160, Postfach, 8050 Zürich
Telefon: +41 58 792 44 00, Telefax: +41 58 792 44 10, www.pwc.ch



Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG




Roland Sauter
Expert-réviseur
Réviseur responsable




Michael Bührle
Expert-réviseur

Zurich, le 28 mai 2015

Annexe:

- Comptes annuels en allemand (bilan, compte d'exploitation et annexe)

Impressum

Le rapport de gestion de la Fondation collective Swiss Life pour le 2^e pilier est publié en allemand et en français. En cas de divergence entre le texte original allemand et la traduction française, c'est la version allemande qui fait foi. La reproduction, même partielle, n'est autorisée qu'avec mention de la source. Un exemplaire justificatif doit être joint.

Editeur

Swiss Life SA, Zurich

Production

Management Digital Data AG, Lenzbourg, Argovie

© Swiss Life, 2015

L'avenir commence ici.

*Swiss Life
General-Guisan-Quai 40
Case postale 2831
CH-8022 Zurich*

*Tel. +41 43 284 33 11
www.swisslife.com*